

DOC
CA1
EA9
R99
FRE
juillet
1967



DA

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

MAY
MAY 26 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

N° 99

(révision de juillet 1967)

LA FEMME AU CANADA

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'importants changements se sont produits sur la scène canadienne. Le chiffre de la population a augmenté rapidement, par suite d'une natalité élevée (la septième dans le monde et la deuxième dans les pays industrialisés) et d'un programme ambitieux d'immigration. Le Canada s'industrialise de plus en plus et ce phénomène entraîne l'exode des ruraux vers les villes. Bien que l'agriculture emploie moins de bras, la production canadienne de produits alimentaires (surtout de blé, principal article d'exportation) monte constamment, grâce à la mécanisation.

Une main-d'oeuvre connaissant très peu le chômage, des salaires élevés et un flot suffisant de produits de consommation ont donné à la plus grande partie de la population un niveau de vie de classe moyenne. En outre, la démocratisation de la société canadienne s'appuie aussi sur l'instruction élémentaire gratuite et obligatoire pour les deux sexes, ainsi que sur des mesures de sécurité sociale telles que les allocations familiales, les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage.

Cette rapide évolution d'une société de colons agricoles vers la bourgeoisie urbaine a été tout particulièrement ressentie par les femmes du Canada. En outre, la trame même de leur existence a été modifiée par les nouvelles techniques industrielles et par l'adoption d'appareils mécaniques dans leurs foyers.

Dans les fermes

La vie rurale comporte moins de solitude et de dur labeur pour les femmes d'agriculteurs canadiens que jadis pour leurs mères et leurs grand-mères. L'électrification des campagnes a introduit éclairage, eau courante et machine à laver dans la plupart des fermes du Canada, tandis que le téléphone, la radio et la télévision ouvrent aux fermières de nouvelles fenêtres sur le monde extérieur. De meilleures routes et l'usage courant des chasse-neige en hiver leur permettent de circuler librement, de rendre visite à leurs voisins, d'aller à l'église, d'assister aux réunions d'associations féminines et autres réunions mondaines. Elles peuvent aussi faire leurs emplettes dans des villages ou des villes qui, naguère encore, paraissaient inaccessibles. Cependant, même à l'heure actuelle, bien des fermières continuent à commander vêtements et mobilier par la poste en se servant des catalogues illustrés des grands magasins.

Les régions du Canada sont si différentes les unes des autres qu'on ne saurait énoncer de généralités quant au mode de vie des fermières canadiennes. Bien que la population du Canada soit assez restreinte (20,334,000 au 1^{er} avril 1967), la superficie totale du pays en fait le deuxième du monde. Il s'étend sur 4,000 milles, de l'Atlantique au Pacifique et au nord jusqu'aux rivages de l'océan Arctique. Ce vaste territoire comprend de hautes cimes montagneuses, des régions rocheuses et boisées où ne vivent que les collectivités minières et les trappeurs, d'immenses forêts, de petites fermes semblables à celles que l'on voit en Europe, des prairies infinies portant des récoltes de blé et de céréales et qui constituent l'une des richesses les plus productives du pays, et des collines onduleuses propres à l'élevage. Dans l'Est (le Québec, les Provinces atlantiques et l'Ontario), on trouve surtout de petites propriétés agricoles consacrées à la culture mixte; là, les femmes d'agriculteurs s'occupent, comme autrefois, des travaux traditionnels: elles cultivent les légumes, nourrissent les volailles et en recueillent les oeufs. La vente de ces oeufs demeure l'une des sources de leur "argent de poche".

Par contre, dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, la culture de terres allant de trois cents à plusieurs milliers d'acres est souvent complètement mécanisée; les femmes des agriculteurs des Prairies ne travaillent pas plus "dehors" que ne le font les femmes qui vivent dans les banlieues urbaines. Il en va de même pour les épouses des exploitants de grands "ranchs", sur les collines de l'Alberta. En périodes prospères, nombre d'agriculteurs de l'Ouest et leurs femmes voyagent pendant les mois d'hiver, ou vont s'installer en ville jusqu'à l'époque des semailles de printemps.

Il va sans dire que bien des femmes établies dans le Grand Nord ou résidant dans les régions à population clairsemée mènent une vie isolée, surtout en hiver. Mais grâce à la radio et à l'avion, elles ne se sentent plus sur une île déserte, comme ont pu le faire leurs aïeules.

Ménagères des villes

Un nombre toujours croissant de femmes canadiennes vivent dans les villes. Beaucoup de jeunes ménages louent un petit appartement "au centre de la ville" pendant les premières années de leur mariage. Plus tard, lorsqu'ils ont économisé assez d'argent, ils achètent à crédit une maison, généralement dans la banlieue. Le fait d'être propriétaire d'une maison donne une certaine sécurité à la cellule familiale et lui confère du prestige au sein du groupe social. Il arrive souvent que, lorsque leurs enfants sont grands, les couples âgés reviennent en ville et y reprennent un appartement.

La maison canadienne "type" a quatre ou cinq pièces; c'est une maison particulière ou une maison jumelée. Au Canada, le climat exige le chauffage pendant 8 mois sur 12; aussi le coût des combustibles représente-t-il un chiffre considérable dans les budgets domestiques. On voit donc, dans la plupart des maisons canadiennes, de petites pièces, se répartissant au plus sur deux étages. Ces dernières années, la vogue s'est répandue des bungalows rappelant le style des "ranchs", ainsi que des maisons à niveaux décalés, bien que les demeures de ce genre soient onéreuses à chauffer.

Selon les dernières statistiques, 98.7 pour cent des foyers canadiens avaient l'électricité; 82.6 p.c. possédaient une cuisinière électrique ou au gaz; 90.9 p.c., un calorifère à charbon, au gaz ou au mazout; 94.2 p.c., un

réfrigérateur électrique; 86.8 p.c., une machine à laver électrique; 92.4 p.c., l'eau courante; 96.3 p.c., un appareil de radio; 89.8 p.c., la télévision et 87.3 p.c. avaient le téléphone.

La plupart des Canadiennes font elles-mêmes leurs besognes ménagères et élèvent elles-mêmes leurs enfants. On ne voit plus cette perle d'autrefois: la bonne-à-tout-faire-gouvernante. Les quelques rares qui restent exigent un salaire si exorbitant que bien peu de familles peuvent se permettre de les employer. C'est pourquoi même les femmes qui travaillent entretiennent elles-mêmes leur habitation, parfois avec le concours d'une femme de ménage venant une fois par semaine. C'est cette formule qu'ont adoptée les mères de familles nombreuses, à tous les niveaux de la société. Les visiteurs étrangers voient souvent avec surprise que des femmes de ministres, de hauts fonctionnaires ou de directeurs de grandes entreprises font elles-mêmes les travaux domestiques. Les maîtresses de maison qui donnent de grandes réceptions engagent parfois un personnel, payé à l'heure, qui prépare les repas, sert à table ou veille à la bonne marche d'une soirée.

La gouvernante d'autrefois a été remplacée par un(e) gardien(ne) d'enfants. Les parents qui veulent sortir le soir font appel à des étudiants ou des étudiantes, à des femmes d'âge mûr ou à des ménagères qui peuvent ainsi gagner quelques dollars par semaine grâce à une occupation qui leur laisse les mains libres en dehors des heures de surveillance. Nombre de gardiens ne consentent qu'à se tenir dans le salon, où ils lisent, font leurs devoirs ou regardent la télévision. D'autres, pour un salaire supplémentaire, acceptent de laver la vaisselle, de repriser, et parfois de faire la cuisine ou même de se charger de la bonne marche de l'intérieur pendant la fin de semaine. Dans la plupart des villes, on peut se procurer les services d'une "ménagère intérimaire" en cas de maladie, ainsi que les soins d'une infirmière visiteuse.

Sur un autre plan, la besogne de la maîtresse de maison a été allégée par la création de centres commerciaux, même dans les banlieues les plus récentes; ces centres comprennent généralement un magasin d'alimentation à auto-service, une banque, un coiffeur, un teinturier-nettoyeur, un pharmacien et, souvent, la succursale d'un grand magasin. On y trouve de vastes terrains de stationnement, ce qui permet à de nombreuses ménagères de n'aller que rarement au coeur de la ville.

Le centre commercial est devenu un point de rencontre comme les puits des villages asiatiques ou bien les haies mitoyennes des petites villes où les femmes affairées s'arrêtent quelques minutes pour bavarder. On peut surtout constater ce phénomène sociologique dans les magasins à libre-service où les clients choisissent eux-mêmes les marchandises qu'ils veulent acheter. Une grande variété de produits alimentaires soigneusement emballés sont disposés sur des rayons commodes dans ces "super-marchés". On trouve à l'entrée du magasin, des chariots métalliques souvent équipés d'un siège pour bébé. Les ménagères les poussent devant elles tout en les remplissant de céréales, de boîtes de conserves, de poisson et de légumes congelés, de lait, de fromage et de toutes sortes de mélanges à gâteaux et à biscuits. De grands comptoirs à viande offrent des morceaux préalablement découpés, pesés et enveloppés de cellophane, mais des garçons bouchers se tiennent à la disposition de la clientèle pour fournir sur demande tout autre morceau. Grâce à des méthodes perfectionnées d'entreposage et de transport, les Canadiennes peuvent se procurer des primeurs à longueur d'année.

Associations bénévoles

Les Canadiennes contribuent à la vie sociale du pays par leurs associations bénévoles. Un pourcentage important de femmes d'agriculteurs font partie des instituts féminins, affiliés à l'Association mondiale des femmes rurales. Les instituts féminins, ou "Women's Institutes" ont été fondés au Canada par Mme Adélaïde Hoodless, de Stoney Creek (Ontario). Mme Hoodless avait pensé que les femmes vivant dans les fermes joueraient mieux leur rôle de mères et d'épouses si elles se rassemblaient pour étudier ensemble les problèmes de l'alimentation, de l'hygiène et de l'économie domestique. Pendant des mois, elle fut une sorte de "commis-voyageur" de cette idée, faisant la tournée des centres ruraux et donnant des conférences devant de petits groupes féminins. Sa formule se répandit comme une traînée de poudre, non seulement d'un bout à l'autre du Canada, mais encore dans 40 autres pays. En 1967, les 3,200 instituts féminins du Canada comptaient 62,000 membres.

Les ménagères citadines font souvent partie d'organismes culturels ou d'associations parents-maîtres, de clubs de lectures ou de cercles philanthropiques dont les membres consacrent bénévolement une partie de leurs loisirs au service de la collectivité. Nombre de femmes qui n'appartiennent pas à des organismes philanthropiques proprement dits s'inscrivent sur les listes de bureaux de "volontaires", dirigés par le Conseil des oeuvres sociales. Au moment opportun, on les dirige là où leurs talents peuvent être le plus utiles. Elles établissent les dossiers médicaux des malades hospitalisés, conduisent en auto des enfants infirmes à la clinique, participent à des travaux collectifs au sein de la Y.W.C.A., travaillent dans les cliniques de donneurs de sang de la Croix-Rouge, se rendent indispensables dans divers travaux de groupe et se dévouent partout où cela est possible. En outre, ces femmes se procurent les fonds nécessaires à des programmes dignes d'intérêt en mettant sur pied des boutiques de vêtements d'occasion et en organisant ventes et bals de charité ou spectacles théâtraux. Tous les ans, un régiment de volontaires va de porte en porte solliciter des contributions pour divers organismes sociaux ou philanthropiques dont les caisses sont alimentées par la charité du public.

Des organisations comme le Conseil national des femmes, les Clubs de femmes d'affaires et professionnelles, la Fédération des femmes diplômées d'université et l'Association des consommateurs canadiens sont des groupements fort puissants, qui ont su persuader le gouvernement fédéral, ainsi que divers gouvernements provinciaux et municipaux de mettre en pratique nombre de réformes indispensables. (Cet article, écrit pour un public de langue anglaise, ne mentionne pas les nombreux organismes qui groupent sur tous les plans les Canadiennes françaises.)

Instruction

Les Canadiennes s'instruisent de plus en plus. En 1964-1965 l'inscription des étudiantes à l'université a fait un bond de 18.4 pour cent par rapport à l'année précédente, tandis que pour les hommes la hausse était de 10.2 p.c. seulement. Toutefois, en dépit de cette augmentation constante, le nombre d'étudiants préparant leurs diplômes dans les universités canadiennes dépasse toujours de beaucoup celui de leurs consoeurs. En 1964-1965, il y avait 50,695 étudiantes d'inscrites, contre 113,746 étudiants. Parmi ceux qui faisaient des études supérieures, on comptait 11,477 hommes et 2,320 femmes.

La femme au travail

La plupart des jeunes Canadiennes comptent travailler une fois leurs études terminées. Au cours des soixante dernières années, on a pu constater une augmentation prodigieuse du nombre des femmes canadiennes exerçant une profession rémunérée. En 1911, seulement 13 p.c. des travailleurs étaient du sexe féminin; le nombre en est passé aujourd'hui à 30 p.c. Cette augmentation s'explique surtout par le fait qu'à l'heure actuelle un plus grand nombre de places sont offertes aux femmes. Les procédés de production deviennent sans cesse plus complexes, ce qui entraîne l'élimination de nombre d'artisans et d'ouvriers et leur remplacement par des machines confiées à des opératrices autant qu'à des hommes. En outre, les nouvelles techniques industrielles ont permis aux femmes de se charger de travaux qui, jadis, auraient dépassé leurs forces physiques. Dans les bureaux, des services d'écriture plus importants et l'extension d'autres besognes ont multiplié leurs possibilités d'emploi. Et soulignons-le, au cours des deux guerres mondiales, les femmes ont si bien fait la preuve de leurs aptitudes que les préjugés des employeurs commencent à disparaître.

Aujourd'hui les Canadiennes ont accès à la presque totalité des emplois énumérés sur les listes du Service national de placement. On trouve des femmes aviatrices, vétérinaires, entrepreneurs de pompes funèbres, bûcheronnes, trappeurs et soudeurs. Et leurs occupations principales ont beaucoup changé au cours des années.

Il y a un demi-siècle, la majorité des Canadiennes qui travaillaient étaient couturières, modistes ou domestiques. A l'heure actuelle, 97 p. cent des dactylos et sténographes, 96 p.c. du personnel infirmier, 70.7 p.c. des instituteurs, 58 p.c. des employés de bureau et 96 p.c. des employés domestiques sont des femmes*.

Femmes mariées au travail

La "Canadienne moyenne" se marie à 22.6 ans; elle épouse un homme qui est son aîné de 3 ans et elle a, en moyenne, 3.8 enfants. Souvent, surtout dans les villes, la jeune épouse conserve son emploi jusqu'à la naissance du bébé. A moins d'une situation financière particulièrement précaire, la plupart des femmes canadiennes préfèrent ne pas occuper d'emplois rétribués au dehors tant que leurs enfants ne vont pas à l'école. Néanmoins, tous les ans un nombre croissant de femmes mariées viennent grossir les rangs de la main-d'oeuvre; en effet, la mécanisation de leurs foyers leur permet de travailler chez elles et à l'extérieur. En 1967, la moitié des femmes qui travaillaient au dehors étaient mariées. La plupart de ces femmes ont de 35 à 49 ans. Leurs enfants sont généralement à l'école ou, devenus grands, ont quitté le foyer paternel.

Conditions de travail

En règle générale, Canadiens et Canadiennes jouissent de la même protection: lois sur les salaires minimums, nombre maximum d'heures de travail,

* Pour de plus amples renseignements, consulter: *Les tendances professionnelles au Canada*. Rapport II, 1963, du ministère du Travail.

assurance-chômage, vacances, congés, loi sur les accidents du travail et embauche équitable qui interdit tout traitement de défaveur fondé sur la race, la couleur de la peau, la religion ou l'origine ethnique. Toutefois, certaines dispositions d'hygiène et de sécurité visent surtout les femmes. Ainsi les femmes qui travaillent dans les usines doivent se couvrir les cheveux pour les empêcher de se prendre dans les rouages mobiles des machines. Dans toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique, on interdit aux femmes de travailler sous terre dans les mines.

Il existe une grande diversité de lois régissant le travail; en effet, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (partie écrite de la Constitution du Canada), la plupart de ces lois sont du ressort des gouvernements provinciaux.

Dans l'ensemble (et bien que la femme qui travaille soit considérée aujourd'hui comme un élément précieux de la société canadienne), les femmes touchent un salaire inférieur à celui des hommes, même quand elles accomplissent une tâche identique. C'est là, en partie, le résultat d'une tradition qui veut que la plupart des travailleuses se trouvent dans les catégories d'emplois les moins bien rétribuées; en outre, elles jouent un rôle moins agissant au sein des syndicats, et un grand nombre de femmes occupent des emplois de bureau où les syndicats n'existent guère. Mais depuis quelques années cet état de chose tend lentement à s'améliorer, car un nombre croissant de syndicats exigent que leurs contrats collectifs renferment un article établissant la règle "à travail égal, salaire égal", et huit provinces, ainsi que le Gouvernement fédéral, ont adopté des lois qui l'entérinent. Depuis longtemps les femmes ont un salaire égal au travail égal dans l'administration publique et les Forces armées.

Il convient de reconnaître que les femmes ne parviennent que rarement à des postes de direction; on les laisse souvent de côté dans le tableau des avancements. Mais ne faut-il pas y voir un reflet de leur attitude propre envers leur travail? Beaucoup d'entre elles ne possèdent pas la formation voulue, ou peut-être ne se donnent-elles pas autant de mal que les hommes pour se faire une situation parce qu'elles espèrent se marier un jour et que leur emploi n'est, à tout prendre, qu'une étape à franchir.

En 1954, le Gouvernement fédéral a mis sur pied un Bureau de la femme, placé sous l'égide du ministère du Travail. Ce Bureau se consacre actuellement à des recherches sur les besoins des femmes qui travaillent et sur les conséquences sociales pouvant découler de ce qu'un nombre croissant de femmes mariées ont un emploi.

Citoyenneté

Les femmes canadiennes jouissent de tous les droits de la citoyenneté. Quand une Canadienne épouse un étranger, elle garde sa nationalité d'origine. L'étrangère qui épouse un Canadien et qui est entrée légalement au Canada peut opter pour la nationalité de son mari après un an de résidence.

Droits juridiques

Les femmes célibataires ont les mêmes droits que les hommes dans toutes les provinces canadiennes.

Dans neuf des provinces, le droit civil se fonde sur la *common law* d'Angleterre. Dans chacune de ces provinces, on trouve de légères variantes, mais dans toutes, la femme mariée jouit de tous les droits juridiques. Elle peut signer des contrats, gérer ses propres biens et garder l'argent qu'elle a gagné. Les deux époux ont les mêmes droits et devoirs en ce qui a trait aux soins à donner aux enfants ainsi qu'à la garde et à l'éducation de ceux-ci.

Jusqu'en 1964, la situation juridique de la femme mariée dans la province de Québec était différente de celle des autres provinces. Il y avait à cela une raison historique. Par le Traité de Paris, signé en 1763, la Grande-Bretagne avait permis à la population de langue française établie sur le territoire de ce qui est aujourd'hui le Québec, de conserver le droit civil qui l'avait régie pendant plus de deux siècles, lorsque ce territoire était colonie française. En 1866, ces lois furent codifiées et constituèrent le code civil de la province de Québec. En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorda aux provinces juridiction exclusive en matière de propriété et de droits civils.

Suivant le code civil du Québec, certaines incapacités légales frappaient les femmes mariées. Elles ne pouvaient sans l'autorisation de leur mari comparaître en justice; donner, recevoir, vendre des biens ou en disposer durant leur vie (elles pouvaient toutefois en disposer à leur gré et sans autorisation par testament); signer des contrats ni contracter des obligations.

En 1964, la Chambre législative du Québec a adopté un projet de loi visant à faire disparaître ces incapacités et certaines autres aussi désuètes. Le projet de loi a été présenté par une femme ministre sans portefeuille, Mme Claire Kirkland-Casgrain, jeune avocate, mère de trois enfants, qui en 1961 fut la première femme à se faire élire à la Législature. Dans son discours de début, elle avait promis de lutter jusqu'à ce que les femmes mariées du Québec jouissent des mêmes droits que celles des autres provinces. Une fois parvenue au Cabinet, elle mit plusieurs mois à se gagner l'appui du public avant que son projet de loi soit définitivement accepté par la Législature, composée uniquement d'hommes. D'autres lois qui établissent des distinctions injustes vis-à-vis des femmes font encore l'objet d'études et il est à prévoir qu'elles seront modifiées.

Vie politique

En 1919, le Gouvernement fédéral et neuf des provinces ont accordé aux femmes le droit de vote et le droit d'exercer des fonctions publiques. Le Québec n'a accordé aux femmes le droit de vote qu'en 1940.

En 1967, il y avait cinq femmes sénateurs: Mmes Muriel Ferguson du Nouveau-Brunswick, Elsie Inman de l'Île-du-Prince-Édouard, Mary Kinnear de l'Ontario, Olive Irvine du Manitoba et Josie Quart du Québec. Parmi les 265 députés élus à la Chambre des communes en 1965, il se trouvait quatre femmes, dont deux députés libéraux: Mlle Judy LaMarsh, avocate, et Mme Margaret Rideout, veuve d'un député. La troisième fait partie du parti progressiste-conservateur: Mme Jean Watts, fille d'un ancien ministre du Cabinet et veuve d'un député dont elle représente l'ancienne circonscription. La quatrième, Mme Grace MacInnis, est membre du nouveau parti démocrate; elle est fille de M. J.S. Woodsworth, fondateur de la *Co-operative Commonwealth Federation* et veuve elle aussi d'un député.

Mlle LaMarsh fait actuellement partie du Cabinet comme secrétaire d'Etat. Cet important portefeuille est souvent désigné sous le nom de "ministère de la Culture" car c'est de lui que relèvent l'Office national du film, Radio-Canada, la Galerie nationale, le Conseil des arts du Canada, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques, le Musée national, l'Imprimerie de la Reine, la citoyenneté et l'enseignement supérieur à l'échelon fédéral. Elle est aussi directeur général des élections. Mme Rideout est secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

En 1967, le Gouvernement fédéral du Canada a mis sur pied une Commission royale d'enquête sur le statut de la femme à la suite de demandes présentées par des organismes féminins totalisant environ deux millions de membres.

RP/A

DOCS
CA1 EA9 R99 FRE
juillet 1967
La femme au Canada
54015765 .B435901x

